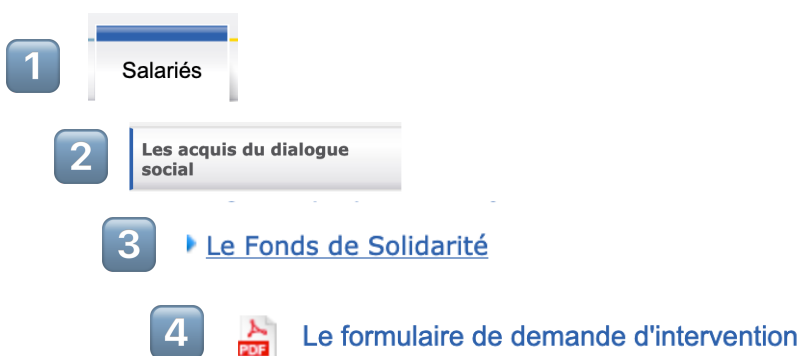


En qualité d'adhérent à la mutuelle obligatoire d'entreprise Malakoff-Médéric, si j'ai dû faire face à des dépenses de santé particulièrement élevées, pour moi-même ou ma famille, je peux bénéficier, sous certaines conditions, d'aides exceptionnelles.

① Je me connecte au site : www.ucanss.fr

② Je suis le chemin suivant :



③ J'imprime et complète la demande d'intervention. Je joins les pièces demandées.

④ J'adresse le tout à :

MALAKOFF-MÉDÉRIC : M. NGUON
FONDS DE SOLIDARITÉ UCANSS

Pôle individuel Assurance - Développement, Ingénierie et Engagement social
Direction Action Sociale Assurance
78 288 GUYANCOURT CEDEX

⑤ Des questions ? Un courriel : complementairesante@ucanss.fr

À savoir : depuis 2009, 1 842 dossiers ont été examinés. Presque **80% des demandeurs ont obtenu une aide financière** dont le montant moyen atteint **1 160 €** (1,7 million d'euros distribué pour 1 465 accords).

La Commission qui statue sur les demandes **se réunit une fois par mois**. Elle est composée de 5 membres représentant les salariés de l'Institution et leurs employeurs.